



**POUVOIR POUR LE VOTE
LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 06 avril 2024 du RÉSEAU AMAP AuRA**

Pour pouvoir participer aux votes ou donner pouvoir lors de l'Assemblée Générale et l'Assemblée générale extraordinaire, vous devez être à jour de votre cotisation 2023 (cotisation paysanne ou amapienne).

Je soussigné·e :

L'amapien·ne :

Le/la paysan·ne en AMAP :

Donne pouvoir à :

L'amapien·ne :

Le/la paysan·ne en AMAP :

Pour me représenter et voter lors de l'Assemblée Générale du Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes 2024.

Fait le :

à :

Signature

(précédée de la mention « bon pour pouvoir »)